

La norme pour l'eau potable¹

Depuis 1995, la pose de canalisations, tuyauteries et branchements en plomb est interdite pour le transport de l'eau potable, tant pour les réseaux publics que pour les conduites dans les parties privatives.

Cependant à Crest, 35% du réseau de canalisations contient encore des éléments en plomb.

L'eau du robinet ne doit actuellement pas contenir plus de 10 µg/L de plomb.

Norme imposée par une directive européenne adoptée en 1998 et les communes françaises ont l'obligation de respecter cette norme depuis le 26 décembre 2013.

Le niveau de vigilance a été fixé par les autorités sanitaires à **25µg/L pour la concentration en plomb dans le sang des enfants**, et le niveau d'intervention rapide à 50µg/L. L'objectif est de ne pas dépasser 12µg/L.

Une valeur limite de plomb dans l'eau utilisée pour l'alimentation inférieure à 10µg/l est nécessaire pour atteindre les valeurs de plombémie visées. La **valeur de 10µg s'avère même trop élevée pour les nourrissons de 3 mois.**

L'OMS retient pour l'instant une valeur de 10µg/l en tenant compte des coûts nécessités par une évolution de la norme.

¹ Source: [Plomb et qualité de l'eau potable](#), Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, Février 2013

Plomb et qualité de l'eau potable

(Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, Février 2013)

Le comité pour la santé et les risques environnementaux (Scientific Committee on health and environmental risks – SCHER), en reprenant des travaux de l'EFSA, a calculé, dans un document adopté en 2011, les apports en plomb et niveaux de plomb dans le sang pour différents scénarios.

Nourrisson de 3 mois.

		Données consommation		Apport journalier en plomb ($\mu\text{g}/\text{kg}$ matière corporelle) et plombémie attendues ($\mu\text{g}/\text{l}$) à différentes concentrations de plomb dans l'eau							
Age (mois)	Poids (kg)	Quantité (ml)	Quantité eau (90 %)	10 $\mu\text{g}/\text{l}$		15 $\mu\text{g}/\text{l}$		20 $\mu\text{g}/\text{l}$		30 $\mu\text{g}/\text{l}$	
				Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)	Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)	Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)	Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)
3	6,1	800	720	1,2	28	1,8	42	2,4	58	3,5	85
3	6,1	1200	1080	1,8	43	2,7	64	3,5	85	5,3	127

En toutes circonstances, les apports en plomb issus de l'eau sont supérieurs au niveau maximum quotidien recommandé de 0,5 $\mu\text{g}/\text{kg}$ de masse corporelle, qui conduirait à une plombémie inférieure à 12 $\mu\text{g}/\text{l}$ dans le sang.

Enfants :

Le tableau suivant montre qu'il est difficile de respecter une plombémie inférieure à 12 $\mu\text{g}/\text{l}$ entre 1 et 3 ans, et qu'il faut une eau contenant moins de 10 $\mu\text{g}/\text{l}$ de plomb pour atteindre de telles valeurs entre 4 et 8 ans.

À partir de 14 ans en revanche, il est plus facile d'avoir des taux de plomb dans le sang en dessous des valeurs sanitaires recommandées.

Fiches info - La norme pour l'eau potable - collectif de Plomb Dans l'Eau 2016

Sexe Age	Poids	Apport journalier en plomb ($\mu\text{g}/\text{kg}$ matière corporelle) et plombémie attendues ($\mu\text{g}/\text{dl}$) à différentes concentrations de plomb dans l'eau							
		10 $\mu\text{g}/\text{l}$		15 $\mu\text{g}/\text{l}$		20 $\mu\text{g}/\text{l}$		30 $\mu\text{g}/\text{l}$	
		Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)	Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)	Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)	Apport journalier ($\mu\text{g}/\text{kg}$ mc)	Niveau de plomb dans le sang ($\mu\text{g}/\text{l}$)
Enfants									
1-3	10,9-13,4	0,7-0,9	18-22	1,1-1,4	27-33	1,5-1,8	36-44	2,2-2,7	54-66
4-8	16,7-25,3	0,4-0,6	9 à 14	0,6-0,9	14-22	0,8-1,2	19-29	1,2-1,8	28-43
Garçons									
9-13	28,1-45,0	0,2-0,4	5 à 9	0,3-0,5	8 à 12	0,4-0,7	10-17	0,7-1,1	16-26
14-18	50,8	0,2	5	0,3	7	0,4	9	0,6	14
Filles									
9-13	28,5-46,1	0,2-0,3	5 à 8	0,3-0,5	8 à 12	0,4-0,7	10 à 17	0,7-1,0	16-25
14-18	50,3-56,6	0,2	4 à 5	0,3	6 à 7	0,3-0,4	8 à 9	0,5-0,6	13-14

Il est assez facile de comprendre pourquoi, sur la base de calculs similaires, **aucun expert sanitaire ne remet aujourd'hui en cause la limite de 10 $\mu\text{g}/\text{l}$ dans l'eau potable**. On peut d'ailleurs signaler qu'en se basant sur les affections rénales, l'ANSES aboutit à la recommandation d'une valeur analogue de 10 $\mu\text{g}/\text{l}$ pour l'eau potable.².

² Voir Environment International, numéro d'Octobre 2007 et http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/106/Chapitre_2.html?sequence=274 Rapport n°008435-01 Plomb et qualité de l'eau potable Page 16 / 73

Teneur en plomb³

- **Teneur en plomb (10) <10µg/L** : La teneur en plomb dans l'eau au moment du prélèvement est inférieure à la limite de qualité. Cependant, ce résultat ne prouve pas que le réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et/ou branchement public) ne comporte pas d'éléments (canalisations, soudures...) contenant du plomb

- **teneur en plomb 10 et <5µg/L** : La teneur en plomb dans l'eau au moment du prélèvement est inférieure à la limite de qualité. Cependant, la **présence de canalisations en plomb est très probable dans le réseau de distribution d'eau** (réseau intérieur et/ou branchement public). En cas de stagnation prolongée de l'eau dans le réseau de distribution, des teneurs en plomb dans l'eau supérieures à 25µg/L peuvent être éventuellement mesurées au point de prélèvement chez le particulier ;

- **teneur en plomb 25µg/L** : la présence de canalisations en plomb est **très probable** dans le réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et/ou branchement public)

³ [circulaire du 5 février 2004](#)